ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 5455

Texte de la question

Le Gouvernement a signifié qu'il souhaitait qu'un rôle croissant soit confié aux partenaires sociaux dans le cadre de son action, en matière de sécurité et de formation notamment. M. Renaud Donnedieu de Vabres appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la nécessité de reconnaître aux personnes exerçant des fonctions exécutives au sein de ses organismes paritaires, un statut particulier prenant en compte leur investissement, souvent bénévole, dans le calcul de leur retraite. Puisque leur dévouement est indispensable à l'établissement d'une politique concertée et efficace, il lui demande s'il serait possible d'étudier un système ouvrant droit à la retraite pour ces personnes souvent contraintes de diminuer leur activité professionnelle pour occuper ces fonctions non rémunérées.

Données clés

Auteur : M. Renaud Donnedieu de Vabres
Circonscription : Indre-et-Loire (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5455
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3793
Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)